

0852



Exercice : 2018

Fin de validité : 31 Décembre 2018
 Certificat émis : le 23 Mai 2018

Exploitant : 7138

GIC KAME DE PAKI

Partie 1 : Localisation des traitements sylvicoles

Commune		Zone	Traitements sylvicoles		Superficie de la parcelle
N°	Appellation		Code	Appellation	
10 02 02	Doumé	03	10	Coupe au dessus du diamètre limite et transformation artisanale	92 ha
Secteur : 1		Parcelle : 4		Superficie totale de la forêt : 2 300 ha	

*La carte forestière jointe au plan annuel des opérations montre la localisation précise des limites de la parcelle (série) annuelle de coupe autorisée

Partie 2 : Essences à récolter

Essence		DME (cm)	Nbre	Volume grumes (m3)	Volume débités (m3)	Essence		DME (cm)	Nbre	Volume grumes (m3)	Volume débités (m3)
Code	Appellation					Code	Appellation				
1211	Ayous	80	56	1230	492	1129	Sapelli	100	19	300	120
1113	Doussié rouge	80	12	171	68	1130	Sipo	80	01	11	04
1116	Iroko	100	06	88	35	1131	Tali	50	31	502	201
1118	Kossipo	80	01	13	05	1220	Fraké	60	15	122	49
1127	Padouk rouge	60	14	162	65	1214	Dabéma	80	20	331	132
Nombre total : 175						Volume total grumes : 2 930 m ³		Volume total débités : 1 172 m ³			

*Les cartes d'inventaire d'exploitation jointes à la demande montrent la localisation des arbres à récolter

Prescriptions:

- ❖ Le titulaire de ce certificat annuel d'exploitation doit respecter les normes d'intervention en milieu forestier ainsi que les dispositions de son plan simple de gestion.
- ❖ Sous réserve d'une autorisation spéciale d'enlèvement en grumes délivrée par le Ministre, seule la sortie de bois sous forme débités est autorisée pour des volumes mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- ❖ Toute exploitation commerciale des produits forestiers non ligneux et fauniques se fera conformément à la réglementation en vigueur.
- ❖ Le démarrage effectif des activités d'exploitation forestière sera notifié par le Délégué régional des Forêts et de la Faune territorialement compétent.

Date : 04 JUIN 2018

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Copies:

- MINFOF/CAB/BNC
- MINFOF/DF/SDAFF/SEGIF
- DRFOF/Est
- DDFOF/Haut-Nyong

The Minister
Jules Doret NDONGO

P 0 P 0 P 1 X